



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Lucien BIAU.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD.
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.
LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 03 mars 2023.

RAPPORT N°024/CA-03/2023

OBJET : Création d'une autorisation de programme relative à la construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Par délibération du 16 juin 2021, le conseil d'administration a décidé de valider le projet de construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud, pour une enveloppe envisagée à hauteur de 8 200 000 €. En suivant, le bureau du conseil d'administration réuni le 1^{er} décembre 2021 a procédé à l'attribution du marché n° 2021-05, passé sous la forme d'une procédure formalisée, portant convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la société THEMELIA. Le 1^{er} décembre 2022, le bureau du conseil d'administration a chargé l'équipe ALLIAGE / INSE / CET INFRA / ETB de la maîtrise d'œuvre après concours.

Parallèlement, THEMELIA a établi un calendrier pluriannuel prévisionnel de l'opération. Afin d'assurer lisiblement le suivi budgétaire de celle-ci, il est envisagé d'ouvrir une autorisation de programme (qui serait référencée AP26) à partir de l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement qui suit :

AP 26	Montant global	Crédits de paiements			
		2023	2024	2025	Exercices suivants
Construction du CSP Castres et groupement sud	8 200 000,00 €	760 000,00 €	4 900 000,00 €	2 450 000,00 €	90 000,00 €

Les crédits de paiements prévus pour l'année 2023 seront portés sur le projet de budget primitif 2023 sous la référence de l'opération d'équipement 202302.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'approuver la création de l'autorisation de programme relative à la construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud, avec les crédits de paiement prévisionnels tels que répartis dans le tableau ci-dessus.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-majior@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité